

Réunion du 9 avril 2015

COMPTE RENDU

L'an deux mil quinze, le neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2015

PRESENTS : MM TENAUD, GROSSIN, Mme VRIGNEAU, M. CHATELIER, Mme CHAUVIN, M. GIRARD, Mme HERBERT, MM ACHARD, MARTIN, ROUSSEAU, Mmes POUVREAU, BAUD, MM MICHENEAU, BETHUIS, Mmes GABORIT, FOREST, BONNEAU.

EXCUSES : MM GELEBART, Mme RICORDEL.

Madame BONNEAU Myriam a été élue Secrétaire.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Budget Général :

Résultat de fonctionnement : 330 351.94 €
Résultat d'investissement : 89 793.86 € hors Restes à Réaliser

Le Conseil Municipal décide d'affecter 285 000 € à la section d'investissement, et de reporter 45 351.94 € à la section de fonctionnement.

Budget Assainissement :

Résultat d'exploitation : 50 643.69 €
Résultat d'investissement : 6 832.23 € hors Restes à Réaliser

Le Conseil Municipal décide d'affecter 30 000 € à la section d'investissement, et de reporter 20 643.39 € à la section d'exploitation.

COMPTE DE GESTION 2014

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2014 présenté par le Receveur.

BUDGET PRIMITIF 2015

Budget Général

Fonctionnement : 1 318 162.94 €
Investissement : 1 218 784.86 €

Budget Assainissement

Exploitation : 97 668.39 €
Investissement : 92 395.23 €

TAUX D'IMPOSITION 2015

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition de 2014 pour l'année 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation	18.53
- Taxe foncière sur propriétés bâties	13.30
- Taxe foncières sur propriétés non bâties	62.56

SUBVENTION OGEC

Le Conseil Municipal décide de verser une participation de 80 319.31 € à l'O.G.E.C. de FALLERON au titre de l'année 2015, soit 617.84 € par élève.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PROPRIETE THOMERE

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de Mr et Mme THOMERE, 52 rue de l'Atlantique.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR PROPRIETE FRANÇOIS

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de Mme FRANÇOIS ,35 rue Nationale.

AVENANTS AUX MARCHES "ACCUEIL PERISCOLAIRE/BIBLIOTHEQUE"

Le Conseil Municipal décide de modifier les marchés comme suit :

- lot 2 : LES CHARPENTIERES DU BORD DE LOGNE (modification bardage bois) :
+ 323.39 € HT, soit + 387.95 € TTC
- lot 5 : MBA (modification boîte à livres) : - 9 644.00 € HT, soit - 11 572.80 € TTC
- lot 6 : TEXIER (modification étanchéité) : + 836.79 € HT, soit + 1 004.15 € TTC
- lot 14 : CORBE (pose sous-compteurs) : + 798.61 € HT, soit + 958.33 € TTC

CONVENTION SYDEV POUR RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC 2015-1

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que le SyDEV a adressé une convention relative à l'éclairage public suite à la visite de maintenance 1-2015. Le montant des travaux s'élève à 637 € HT, et la participation demandée à la Commune est de 319 €.

Le Conseil Municipal approuve la convention présentée par le SyDEV pour la rénovation de l'éclairage public pour un montant de 319 €.

LOCATION LOCAL 48 RUE NATIONALE

Le Conseil Municipal décide de louer le local sis 48 rue Nationale à Mesdames MARZIN Nadia et ALLAERT Sabine, au prix de 291.67 € HT, soit 35000 € TTC, pour y installer une auto-école.

TARIF SEJOURS ETE 2015 DU CENTRE DE LOISIRS

Le Conseil Municipal fixe les tarifs des séjours ETE 2015 comme suit :

Pour les familles de Falleron

	<i>KOH LANTA II Du 20 au 23 juillet 9 à 11 ans</i>	<i>PLEINE NATURE Du 6 au 9 juillet 7 à 9 ans</i>	<i>SEJOUR CIRQUE Du 16 au 17 juillet 5 à 6 ans</i>
<i>CAF ou MSA QF de 0 à 300</i>	61.40 €	61.40 €	30.70 €
<i>AF Ou MSA QF de 301 à 500</i>	63.80 €	63.80 €	31.90 €
<i>CAF Ou MSA QF de 501 à 700</i>	84.60 €	84.60 €	42.30 €
<i>CAF Ou MSA QF de 701 à 900</i>	105.40 €	105.40 €	52.70 €
<i>CAF Ou MSA QF de 901 à 1100</i>	123.00 €	123.00 €	61.50 €
<i>CAF Ou MSA QF de 1101 et +</i>	131.00 €	131.00 €	65.50 €
<i>Autres Régime</i>	139.00 €	139.00 €	69.50 €

Pour les familles n'habitant pas Falleron

	<i>KOH LANTA II Du 20 au 23 juillet 9 à 11 ans</i>	<i>PLEINE NATURE Du 6 au 9 juillet 7 à 9 ans</i>	<i>SEJOUR CIRQUE Du 16 au 17 juillet 5 à 6 ans</i>
<i>CAF ou MSA QF < 700</i>	175.83 €	147.34 €	78.03 €
<i>CAF ou MSA QF > 700</i>	196.63 €	168.14 €	88.43 €
<i>Autres Régime</i>	217.43 €	188.94 €	98.83 €

APPROBATION CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHALLANS ET UNE COMMUNE NON MEMBRE POUR L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'AUTORISATION D'URBANISME

Selon les termes de la loi ALUR du 24 mars 2014 publiée au JO du 26/03/2014, les conventions de mise à disposition des services de l'Etat au bénéfice de communes situées dans des EPCI de plus de 10 000 habitants seront réputées caduques au 1^{er} juillet 2015.

En conséquence, le Conseil Municipal décide de confier, à compter du 1^{er} juillet 2015, l'instruction des autorisations, déclarations et actes relatifs à l'occupation du sol à la Communauté de communes du Pays de Challans.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU SUD DE LA LOIRE : ADHESION DE LA COMMUNE DE BEAUVOIR SUR MER

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud de la Loire intégrant la commune de Beauvoir sur Mer dans son territoire.

INSTALLATION CLASSEE – ELEVAGE PORCIN A TOUVOIS (FRELIGNE)

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la demande d'extension de l'élevage porcin à hauteur de 2473 animaux-équivalents porcs et à la mise à jour du plan d'épandage, présentée par le GAEC RAMBAUD.

A FALLERON, le 14 avril 2015

**Le Maire,
Gérard TENAUD**